

## Sodexo - Résultats des assemblées ajournées relatives à la consultation des porteurs d'obligations

Issy-les-Moulineaux, le 8 août 2023

*NE PAS DIFFUSER, PUBLIER OU DISTRIBUER DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT DANS TOUTE JURIDICTION OU À TOUTE PERSONNE SITUÉE OU RÉSIDANT DANS UNE JURIDICTION OÙ IL EST ILLÉGAL DE DIFFUSER, PUBLIER OU DISTRIBUER CE COMMUNIQUÉ.*

*Ni le présent communiqué ni le Mémoire de Sollicitation de Consentement (Consent Solicitation Memorandum) ne constituent une invitation à participer à la Consultation dans une juridiction où, ou à une personne à laquelle ou de la part de laquelle, il est illégal de faire une telle invitation ou qu'il y ait une telle participation en vertu des lois ou réglementations applicables en matière de valeurs mobilières. La distribution de ce communiqué ou du Mémoire de Sollicitation de Consentement dans certaines juridictions peut être restreinte par la loi ou la réglementation. Les personnes en possession de ce communiqué ou du Mémoire de Sollicitation de Consentement sont tenues par l'Émetteur (tel que défini ci-dessous), Citigroup Global Markets Limited, HSBC Continental Europe et J.P. Morgan SE (les « Agents de Sollicitation »), D.F. King (l' « Agent d'Information et de Dépouillement ») et Citibank, N.A. et BNP Paribas (les « Agents Fiscaux ») de s'informer sur ces restrictions et de les respecter.*

Sodexo annonce ci-après le résultat des assemblées ajournées relatives à la consultation des porteurs des obligations listées ci-dessous lancée le 3 juillet 2023 dans le contexte du projet de spin-off par l'Émetteur de sa branche d'activité Avantages & Récompenses (« BRS »)<sup>1</sup>.

Les modalités de consultation sont détaillées, selon les obligations concernées, dans le Mémoire de Sollicitation de Consentement du 3 juillet 2023, tel que modifié, et les avis de convocation, qui ont été mis à disposition des porteurs conformément aux modalités de ces obligations.

Obligations Sodexo	ISIN / Code commun	Résultat
Obligations d'un montant de 500 000 000 euros au taux de 0,500 pour cent arrivant à maturité le 17 janvier 2024	ISIN : XS2203995910 Code commun : 220399591	Approbation
Obligations d'un montant de 800 000 000 euros au taux de 0,750 pour cent arrivant à maturité le 14 avril 2027	ISIN : XS1505132602 Code commun : 150513260	Approbation
Obligations d'un montant de 500 000 000 euros au taux de 1,000 pour cent arrivant à maturité le 17 juillet 2028	ISIN : XS2203996132 Code commun : 220399613	Approbation
Obligations d'un montant de 800 000 000 euros au taux de 1,000 pour cent arrivant à maturité le 27 avril 2029	ISIN : XS2163333656 Code commun : 216333365	Approbation

<sup>1</sup> Cf communiqué de presse de Sodexo en date du 3 juillet 2023 disponible sur son site Internet ([www.sodexo.com](http://www.sodexo.com)).

## Avertissement

*En participant à la Consultation et en assistant, et/ou en transmettant des instructions de vote ou en approuvant une procuration en relation avec l'Assemblée, les Porteurs d'Obligations seront réputés avoir fait et donné les déclarations, garanties et engagements énoncés dans le Mémoire de Sollicitation de Consentement.*

*En particulier, la Proposition n'est pas faite aux Porteurs d'Obligations qui sont des personnes résidant ou situées dans une juridiction où la proposition ne serait pas conforme aux lois sur les valeurs mobilières de ces juridictions.*

*Ni le Mémoire de Sollicitation de Consentement ni ce communiqué ne constituent une invitation à participer à la Sollicitation de Consentement dans une juridiction où, ou à une personne à laquelle, il est illégal de faire une telle invitation ou qu'il y ait une telle participation en vertu des lois ou réglementations applicables en matière de valeurs mobilières. La distribution du Mémoire de Sollicitation de Consentement et de ce communiqué dans certaines juridictions peut être restreinte par la loi ou la réglementation.*

*Les personnes en possession du Mémoire de Sollicitation de Consentement et de ce communiqué sont tenues par l'Emetteur, les Agents de Sollicitation, les Agents Fiscaux et l'Agent d'Information et de Dépouillement de s'informer de ces restrictions et de les respecter. L'Emetteur, les Agents de Sollicitation, les Agents Fiscaux et l'Agent d'Information et de Dépouillement n'encourent aucune responsabilité pour leur propre manquement ou le manquement de toute autre personne à se conformer aux dispositions de ces restrictions.*

*Ni le Mémoire de Sollicitation de Consentement ni le présent communiqué ne constituent une offre de vente de titres aux États-Unis ou à tout ressortissant américain. Les titres ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis sans enregistrement ou exemption d'enregistrement. Les Obligations n'ont pas été et ne seront pas enregistrées en vertu du Securities Act ou des lois sur les valeurs mobilières d'un État ou d'une autre juridiction des États-Unis, et ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis ou à des ressortissants américains, ou pour leur compte ou leur bénéfice, à moins qu'une exemption aux exigences d'enregistrement du Securities Act ne soit applicable.*

*Aux fins du Mémoire de Sollicitation de Consentement et du présent communiqué, « États-Unis » désigne les États-Unis d'Amérique, leurs territoires et dépendances, tout État des États-Unis d'Amérique et le district de Columbia. Les termes utilisés dans ce paragraphe ont la signification qui leur est donnée par le Securities Act.*

*En outre, la communication du Mémoire de Sollicitation de Consentement, de ce communiqué et de tout autre document ou support relatif à la Proposition n'est pas effectuée, et ces documents et/ou supports n'ont pas été approuvés, par une personne autorisée aux fins de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000 (« FSMA »). En conséquence, ces documents et/ou supports ne sont pas distribués et ne doivent pas être transmis au grand public au Royaume-Uni. Ces documents et/ou supports sont uniquement destinés et ne peuvent être communiqués qu'à (1) toute personne visée par l'article 43(2) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, ce qui inclut un créancier ou un membre de l'Emetteur, et (2) à toute autre personne à qui ces documents et/ou supports peuvent être légalement communiqués dans des circonstances où l'article 21(1) du FSMA ne s'applique pas.*

## À propos de Sodexo

Créé en 1966 à Marseille par Pierre Bellon, Sodexo est le leader mondial en matière d'alimentation durable et d'expériences à haute valeur ajoutée, à tous les moments de la vie : éducation, travail, soin ou divertissement. Présents dans 53 pays, nos 422 000 collaborateurs servent chaque jour 100 millions de consommateurs. Le Groupe se distingue par son indépendance et son actionnariat familial de contrôle, son modèle de croissance responsable et son portefeuille d'activités intégrant des services de Restauration, de Facilities Management et des solutions d'avantages aux salariés. Cette offre diversifiée répond à tous les enjeux du quotidien avec un double objectif : améliorer la qualité de vie de nos collaborateurs et de tous ceux que nous servons, et contribuer au développement économique et social ainsi qu'à la protection de l'environnement dans les territoires où nous exerçons nos activités. Pour Sodexo, croissance et engagement sociétal vont de pair. Offrir un meilleur quotidien à chacun pour construire une vie meilleure pour tous est notre raison d'être.

Sodexo est membre des indices CAC Next 20, CAC 40 ESG, CAC SBT 1.5, FTSE 4 Good et DJSI.

## Chiffres clés

- 21,1 milliards d'euros de chiffre d'affaires consolidé pour l'exercice 2022
- 422 000 employés au 31 août 2022
- #2 employeur privé basé en France dans le monde
- 53 pays
- 100 millions de consommateurs chaque jour
- 13,7 milliards d'euros de capitalisation boursière (au 7 août 2023)

## Contacts

### Relations investisseurs

Virginia Jeanson  
+33 1 57 75 80 56  
[virginia.jeanson@sodexo.com](mailto:virginia.jeanson@sodexo.com)

### Médias

Mathieu Scaravetti  
+33 6 28 62 21 91  
[mathieu.scaravetti@sodexo.com](mailto:mathieu.scaravetti@sodexo.com)